

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de
Monsieur NZABA Paul, dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/1982 :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 65/44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant
le décret 63/378 du 22.11.63 fixant le statut des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des services de Santé ;
(/u le décret 62/130/FP du 5.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchie
et les diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret 63/81/FP-SE du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectuées des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment
en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret 67/50/FP-SE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret 74/478 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/216 du 26.01.81 au décret
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des ministres ;
(/u le décret 81/617 du 26.01.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre 4408/DGTFP/DCAF du 17.12.81 du Directeur
Administratif et Financier transmettant le dossier de
l'intéressé ;

D.B.

D.D.F.

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret 65/44 du 12.2.1965 susvisé, Monsieur NZ. SA. Paul, né le 7 Octobre 1953 à Kinshasa, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Médicales de la Havane (CUBA) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4ème échelon Stagiaire indice 1110.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 Avril 1982.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales

- Pierre Damien BOUMBOUKOU-BOUMBO. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

- Bernard COMBO NATSION. -

- Colonel Louis SYLVAIN GOMI. -

Le Ministre des Finances,

- Itihé Gassamba LEKOUNZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC.
DGTFF/DEF.
DEF/BAT.
D.B.
D.C.F.
M.S.S.
DOSSIER
INTERESSE.
SGCM/BU.

1
3
1
3
1
2
3
1
2